



PALM A LA DEMANDE MANDELIEU

INFORMATIONS et HORAIRES

Novembre 2024

Desserte zonale

Secteur CAPITOU



➤ Que signifie la « desserte zonale » ?

Ce principe signifie que les usagers peuvent être pris en charge à leur domicile avant d'être déposés aux points d'arrêt principaux des lignes régulières du réseau **PALM BUS**.

Cette prise en charge au domicile est possible uniquement si :

- ✓ Aucun arrêt de bus de ligne régulière ne se trouve à proximité immédiate,
- ✓ L'adresse se trouve sur les voiries desservies et détaillées sur le plan ci-après,
- ✓ L'accès pour le véhicule PAD est techniquement faisable (retournement possible notamment). Dans le cas contraire, **un point de rendez-vous** est mis en place sur la voirie la plus proche desservie par le PAD (carrés jaunes sur le plan).

Le + PAD

Une fois votre adresse renseignée, un conseiller PAD vous confirme le lieu de prise en charge.

➤ Qui peut adhérer au PAD ?

Toute personne résidant ou travaillant sur l'une des zones de desserte ou résidant sur un autre secteur de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins et souhaitant se rendre sur l'un des secteurs concernés.

➤ Comment adhérer au service PAD ?

- Remplir le formulaire de demande d'adhésion « PAD Mandelieu » disponible en agence commerciale « Palm Bus » ou sur le site internet palmdeplacements.fr (rubrique « PAD Mandelieu »).

- Joindre au formulaire les pièces demandées :

- Règlement d'exploitation du service signé**
- Photocopie de **pièce d'identité**
- Photocopie de **justificatif de domicile**
- Photo d'identité.**
- Chèque de 9€** à l'ordre du Trésor Public*.

* *sauf si déjà titulaire d'une carte nominative Palm Bus avec droits en cours*

- Envoyer les documents à l'adresse suivante :

REGIE PALM BUS – Service PAD
Communauté d'Agglomération
Cannes Pays de Lérins
CS 50 044 – 06414 Cannes Cedex

A réception des éléments demandés, le service PAD vous adressera une confirmation d'adhésion et un **numéro d'adhérent PAD**.

➤ Une question sur le PAD ?

Les conseillers PAD vous aident dans vos démarches et vous communiquent l'intégralité des modalités d'adhésion, les procédures de réservation ou d'annulation et les renseignements sur les circuits, les horaires et itinéraires.

 **Infos : 06.12.930.415**

palmdeplacements.fr / « PAD Mandelieu »

➤ Comment réserver ?

Pour un départ le matin : réserver avant 16h00 la veille

Pour un départ l'après-midi : réserver avant 10h00 le matin

Réservations :
06.26.598.109

Lors de la réservation, il vous sera demandé : votre **nom**, votre **numéro d'adhérent PAD**, **l'heure et le lieu de votre trajet**.

Le + PAD

- Vous pouvez réserver des **trajets réguliers** sur une période maximale d'un mois.
- Réservation **jusqu'à une heure avant la course sous réserve de disponibilité de l'horaire**.
- La validation de la réservation d'un trajet PAD est conditionnée par la capacité du service offert (nombre de places disponibles).



➤ Comment payer son trajet ?

Grille tarifaire du réseau Palm Bus

- ✓ **Ticket à l'unité**, vendu à bord
- ✓ **Carte 10 voyages**, vendue à bord
- ✓ **Abonnements « Palm Bus »**

- Avec le ticket ou la carte 10 voyages, la correspondance lors d'un trajet est possible entre le PAD et les autres lignes « Palm Bus » dans la limite de 59 minutes après la première validation.

- Par trajet simple, on entend le service réalisé entre la prise en charge et la dépose du voyageur. Le retour constitue lui-même un autre trajet.

Horaires valables du lundi au samedi (sauf jours fériés)

>Après *inscription au service et sur réservation préalable*

L'Île Ô Vert	7:45	-	-	-	-	-
Gare Routière de Mandelieu	8:00	9:05	10:05	11:05	12:05	13:05
Capitou	8:03	9:08	10:08	11:08	12:08	13:08
Cimetière de Capitou	8:04	9:09	10:09	11:09	12:09	13:09
Valmajour	8:07	9:12	10:12	11:12	12:12	13:12
Chemin des Marguerites	8:10	9:15	10:15	11:15	12:15	13:15
Cimetière de Capitou	8:13	9:18	10:18	11:18	12:18	13:18
Capitou	8:14	9:19	10:19	11:19	12:19	13:19
Bellevue	8:19	9:23	10:23	11:23	12:23	13:23
Gare Routière de Mandelieu	8:24	9:27	10:27	11:27	12:27	13:27

Gare Routière de Mandelieu	14:05	15:05	16:05	17:05	18:05	19:05
Capitou	14:08	15:08	16:08	17:08	18:08	19:08
Cimetière de Capitou	14:09	15:09	16:09	17:09	18:09	19:09
Valmajour	14:12	15:12	16:12	17:12	18:12	19:12
Chemin des Marguerites	14:15	15:15	16:15	17:15	18:15	19:15
Cimetière de Capitou	14:18	15:18	16:18	17:18	18:18	19:18
Capitou	14:19	15:19	16:19	17:19	18:19	19:19
Bellevue	14:23	15:23	16:23	17:23	18:23	19:23
Gare Routière de Mandelieu	14:27	15:27	16:27	17:27	18:27	19:27